

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Band: 7 (1931-1932)
Heft: 20

Rubrik: Petits nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

diction absolue d'approcher laissait supposer pire. Or voici qu'un matin, l'ordre m'est transmis de me rendre illico auprès du malade. Mon cœur en battit plus vite. Moi, moi élu à ce ministère entre tous les infirmiers du corps d'armée! A Berne sûrement quelqu'un, mais qui, avait dû parler de la valeur de mes soins. Et puis, quelle satisfaction d'aborder enfin ce chef que j'aimais!

J'ouvris la porte. Hélas, la femme régnait en ces lieux. Je vis du premier coup que mon amour-propre subirait d'affreux chocs. Un capitaine m'installa non point à côté du grand blessé, place dévolue à une personne des plus belle sous le ciel, mais dans une espèce de cave. Ma consigne était d'introduire les visiteurs illustres et d'entretenir le chauffage central. Je m'assis tristement sur un rondin en face d'un tas de coke et songeai à ceux qui, moins favorisés, enviaient mon privilège. Ensuite, je crus nécessaire de gaver ma chaufferie. C'était une manière d'être vraiment utile au colonel et à moi-même, car le froid était vif dehors. Une heure après mon brasier mourait. Les maîtres durent empêcher leur servante pour le ressusciter.

Bientôt la garde attitrée réapparut et ne tarda pas à me prendre sous sa protection. J'admirai sa toilette exquise, la blancheur de son tablier à dentelles et l'effroi qu'elle montrait de l'avoir taché. Sa façon de vouloir et de suivre sa méthode ne m'éblouit pas moins. Et ses doigts délicats, je les aurais baisés. Heureuses les souffrances que soulagèrent de pareilles mains! Quand elle m'eut enseigné l'art d'obtenir l'eau bouillie et le mode rationnel de préparer la tisane de raisin d'ours, j'eus de la confusion de mon ignorance antérieure. Que l'homme est une faible chose devant une femme instruite! Dès lors, je ne trouvai plus bizarre qu'on ne m'eût pas colloqué au chevet du malade. Et je repris mes méditations, face au tas de coke.

Midi, treize heures passèrent et nul ne s'inquiétait de mon dîner; la faim me réduisit à m'incorporer les reliefs du repas savoureux à peine touché par le colonel. Une vague de gratitude alla de mon cœur jusqu'à certain fameux traiteur bernois, puis j'attendis le soir, toujours assis sur mon rondin.

Vers huit heures, la dame de céans m'invita à déménager les meubles d'une chambre dans une autre, avec l'aide de la bonne. Je n'aurais eu pour refuser que mon inexpérience et, peut-être, ma qualité de jeune avocat, mais comment dire non à quelqu'un qui attend tout de l'uniforme, même le salut de la patrie. Le déménagement s'effectua sans accroc et l'on me servit pour ma peine un verre plein de vin. Je le vidai avec une reconnaissance mêlée de résignation, puis m'étendis sur une pailasse, au débouché d'un corridor. Mon rêve devenait une féerie, lorsqu'un de mes fidèles modula ces paroles matinales: « Prends ton lit et rallume ton feu; ou va te remplacer. » D'allégresse, je bondis sur la pelle à charbon et bourrai mon poêle sans mesure. Que mon successeur souffrit mille agonies à l'animer, c'était justice. J'avais assez souffert moi-même de ne pas l'entendre ronfler. En ce moment la garde diplômée de la Croix Rouge nous rejoignit dans ma tanière. Le sommeil n'avait point abattu son courage. Elle nous apprit qu'elle devait ce jour procéder à une piqûre de caféine, opération très délicate où chacun ne saurait réussir, et vanta l'efficacité de ce remède. Curieux de savoir si mon ami se sentait aussi tout petit garçon, je lâchai cette parole grave: « On voit ce qu'on vaut, au service; je ne peux même pas empêcher le feu de s'éteindre. » Ces mots intriguèrent notre supérieure, qui désira connaître nos professions. Mon ami annonça d'une voix suave, étudiant en médecine ayant passé quatre semestres en cli-

nique. De suite la garde s'en fut injecter sa caféine et nous sortîmes. Je n'avais pas aperçu le colonel, mais mes frères d'armes crurent qu'assurément je lui avais sauvé la vie.

Et je ne les détrompai point!

B. J.

« Occupation des Frontières 1914—15. »

Nous protestons!

Les journaux politiques annonçaient récemment qu'un de nos plus chers monuments nationaux, la « Sentinelle des Rangiers », avait été victime d'une odieuse profanation. Des énergumènes ont cru se distinguer en se rendant nuitamment sur cette hauteur et après avoir badigeonné le socle du monument en couleur rouge, y inscrivirent des armoiries et des sentences chères aux affiliés de l'Internationale de Moscou. La plupart de ces journaux se bornèrent à mentionner ce « fait divers », en annonçant que la Préfecture de Porrentruy avait ouvert une enquête; cette indifférence nous peina et nous étonna. Il y a trop longtemps que nous supportons sans mot dire les brimades et les affronts que nous infligent journellement une poignée de voyous pour que nous laissions passer aujourd'hui l'occasion qui nous est offerte de crier une fois de plus que le moment est venu de nous ressaisir, avant qu'il ne soit trop tard.

Cet acte aussi lâche par son anonymat, que stupide et crapuleux dans sa forme et son exécution, nous inspire un profond dégoût et situe exactement la valeur de la mentalité de ceux qui l'ont commis.

Pour tout citoyen honnête et aimant sa patrie, le monument des Rangiers personnifie l'esprit de sacrifice et le dévouement sans borne au pays. Pour tout soldat, jeune ou vieux, gradé ou pas, il représente le devoir, la volonté et la force.

Pour tous les Suisses enfin, il commémore des heures qui furent tragiques, mais qui auraient pu l'être bien plus encore si nos frontières n'avaient eu pour les défendre que des lâches du calibre des profanateurs de la « Sentinelle des Rangiers ».

Voilà les sentiments, voilà l'idée qu'on a voulu flétrir, et cela sous nos yeux, dans notre pays. Voilà aussi ce que la presse publie comme « fait divers » en dix lignes, sans commentaire, ni blâme!

Quant à nous, nous ne pouvons taire notre indignation et nous abstenir de demander justice. Il faut que les autorités civiles trouvent les coupables et leur infligent le châtement qu'ils méritent, car non seulement, par leur acte inqualifiable, ils ont insulté les vivants, mais aussi les morts tombés pour la sauvegarde du peuple suisse entier.

Et ceci est une bassesse sans précédent.

Si le destin l'avait voulu, c'est sur cette formidable position des Rangiers, la clef du Jura et des portes de la Suisse, qu'aurait eu lieu un des premiers et des plus terribles chocs de la grande guerre, mais Dieu merci, notre armée seule — est-il besoin de répéter une vérité que les Allemands eux-mêmes ont reconnue? — nous a préservés de cet effroyable malheur; la Sentinelle des Rangiers personnifie l'armée tout entière, aussi est-ce en son nom que nous protestons publiquement contre la grave injure qui vient de lui être faite et que nous demandons une recherche active des coupables et une punition sévère devant servir enfin d'exemple une fois pour toutes.

E. N.

Petites nouvelles

La Yougoslavie a adopté un nouveau canon de 105, construit par les établissements Schneider. Son champ de tir horizontal est de 80°. L'affût est à flèches mobiles et les roues capables d'un déplacement latéral.

Portée: 15 kilomètres. Poids du projectile: 15 kg 600 g. Vitesse initiale: 660 m. Champ de tir vertical de 3° à 60°. Poids de la pièce en batterie: 3.123 kg.

* * *

Le Japon consacrerait jusqu'à 1936, 374 millions de yens pour le renouvellement de sa flotte. Les constructions navales prévues portent sur quatre croiseurs de 9500 tonnes, 12 contre-torpilleurs de 1400 tonnes, 9 sous-marins, 13 navires auxiliaires. En outre, 4 docks ont été commandés.

En 1934, il sera, de plus, consacré 140 millions de yens à la construction de deux escadrilles d'avions, un navire chasseur d'avions, six contre-torpilleurs et un navire atelier.

Ce programme est conforme aux décisions du traité de Londres.

* * *

Le programme de constructions navales pour l'année courante est le suivant en Grande-Bretagne:

Deux croiseurs type Leander, un croiseur type Arethuse de 500 tonnes, neuf contre-torpilleurs, quatre canonnières, trois sous-marins, un navire pour l'accompagnement des torpilleurs et différents bâtiments auxiliaires. L'effectif des équipages, après réduction de 2240 unités, est porté à 91,410 hommes.

Les effectifs de l'armée de terre restent sans changement à 148,700 hommes, ce qui laisse un déficit de 8000 hommes. Des compressions de dépense seront obtenues par une diminution des manœuvres.

On signale une réorganisation de la défense des côtes qui passe des attributions de l'armée active à celles de l'armée territoriale. De nouvelles stations de défense contre-avions sont prévues, ce qui entraîne la formation de nouvelles unités. On n'envisage aucun renforcement des forces aériennes, qui comportent actuellement 75 groupes actifs et 42 territoriaux.

* * *

En Russie, une grande importance est attachée, dans l'armée soviétique, à l'instruction des skieurs. Cette instruction comporte pour l'infanterie des marches de 150 kilomètres, avec étapes journalières de 50 à 60 kilomètres. Les mitrailleuses lourdes sont montées sur skis ou sur traîneaux et tirées par des chevaux, des chiens ou par le personnel. Les régiments d'artillerie sont équipés de façon analogue.

Les services de sûreté et d'éclairage sont assurés par les skieurs tirés par des chevaux. Les exercices de tir et de reptation avec skis sont très poussés. La cavalerie de son côté étudie la question du passage rapide du cheval sur ski ou inversément.

Il a été constaté, d'autre part, qu'à grande vitesse, un cavalier peut remorquer 2 ou 3 skieurs, et 8 à 9 à une vitesse moyenne.

* * *

Le gouvernement turc a fait connaître à la S.D.N. les grandes lignes de la réorganisation de son armée. La durée du service est de 18 mois dans l'armée de terre, 3 ans dans la marine, 2 ans dans l'aviation. La gendarmerie et les douanes sont organisées militairement sous le régime du service de 2 ans $\frac{1}{2}$.

L'effectif moyen de l'armée de terre est de 194,000 hommes et de 20,000 officiers. L'effectif actuel pour des raisons d'économie oscille entre 120 à 150,000 hommes.

Le contingent annuel peut fournir 175,000 hommes. La Turquie dispose annuellement de 100,000 hommes formant les réserves instruites et de 64,000 pour les réserves non-instruites.

La gendarmerie présente un effectif de 40,000 hommes, dont 3000 officiers, le corps des finances 6000 hommes et 600 officiers, la marine présente 8000 hommes et 1200 officiers, l'enregistrement 8300 hommes.

La flotte turque se compose de deux navires de ligne, deux croiseurs, neuf contre-torpilleurs, quatre sous-marins, trois chasseurs de sous-marins, trois mouilleurs de mines, 14 releveurs de mines et quatre canonnières, huit navires auxiliaires ou navires-écoles. Le tonnage total est de 64,999 tonnes.

Le budget est pour l'armée de 44 millions de livres turques, pour la marine de sept millions 908,000 et pour l'aviation de trois millions 500,000.

* * *

On a pu s'étonner dernièrement à Genève, lors du cortège se rendant au Port Noir pour commémorer la journée solennelle du 1 juin 1814, de constater que les élèves du Cours militaire préparatoire, autrement dit les cadets, étaient relégués au tout dernier rang. En effet, bien qu'ayant été convoqués par lettre spéciale, ils furent si manifestement mis de côté que, las d'attendre qu'un organisateur voulût bien leur

indiquer leur place dans le cortège, leur chef dut lui-même se renseigner et signaler sa présence.

Il semble en toute justice qu'on aurait pu faire cas un peu plus de nos cadets et les placer tout au moins avant les sociétés civiles qui en réalité ne se souciaient guère de marcher au pas en écoutant la musique. Espérons que l'an prochain, pareille chose ne se renouvellera pas, car les années suivantes le cortège du 1^{er} juin risquerait fort de se passer du concours des élèves du Cours militaire préparatoire.

Championnats militaires suisses d'escrime

Bâle, 18/19 juin 1932

Cette épreuve est organisée avec l'assentiment du Département militaire fédéral et sous le patronage de la Fédération nationale suisse d'Escrime, de la Société suisse des officiers, de l'Association suisse des sous-officiers, de la Société d'Escrime et de Culture physique de Bâle.

Le titre de Champion Militaire est officiellement agréé, des prix récompenseront les vainqueurs, chaque participant recevra un diplôme, des quartiers à prix réduits sont réservés aux tireurs. Les épreuves au fleuret, à l'épée et au sabre seront disputées dans la Halle de Gymnastique, rue du Théâtre, 12, Bâle. Un classement par équipe est prévu. Finance d'inscription fr. 3.— par tireur. Pour tous renseignements s'adresser au Secrétaire M. G. Strebel, Holeestrasse 160 à Bâle.

Pour couvrir les frais d'organisation le Comité fait appel à la générosité de tous ceux qui ont à cœur le développement de l'Escrime dans notre armée et la culture de l'aptitude morale au combat. Les dons en espèces sont acceptés avec reconnaissance et pourront être versés au compte de chèques postaux V 10315.

Délibérations de l'Assemblée des Délégués à Schönenwerd

Samedi et dimanche 21 et 22 mai, l'Association de sous-officiers suisses a tenu ses assises annuelles à Schönenwerd, petite ville de quelque 2500 habitants, située entre Olten et Aarau, sur la rive droite de l'Aar. Dans cette cité, transformée pour quelques heures en « garnison », on remarque de bon matin déjà une animation extraordinaire; les habitants mettent la dernière main à la toilette de la ville, qui est magnifiquement pavoisée. Les édifices publics et les maisons particulières ont arboré les couleurs fédérales et celles des cantons.

A 15 h. 15, dans la salle du Casino, au parc des établissements Bally, l'adjudant-sous-officier Weisshaupt, de Schaffhouse, ouvre les débats en souhaitant aux nombreux délégués accourus de tous les points du pays une cordiale bienvenue et regrette d'avoir la mission d'annoncer le décès du colonel commandant du 2^e corps d'armée Scheibli, auquel il rend un hommage de soldat. Pour honorer la mémoire de ce chef si prématurément disparu, les délégués se sont levés. L'assemblée envoie également une pensée émue à la mémoire de l'adjudant-sous-officier Bantlé, de la section Zürichsee rive gauche, dont les obsèques ont lieu aujourd'hui même.

Ne pouvant, bien à regret, assister aux délibérations des sous-officiers, le chef du Département militaire fédéral s'est fait excuser et annonce par lettre qu'il se fera représenter à la séance du dimanche par le lieutenant-colonel Schuppach, commandant de la brigade d'infanterie 6. Après avoir donné connaissance de plusieurs lettres d'excuses, parmi lesquelles celles des six commandants de division et de l'ancien président central, sergent-major W. Keller, membre d'honneur, l'adjudant-sous-officier Weisshaupt déclare la 69^e assemblée ouverte et passe directement à l'ordre du jour, dont le premier objet est celui de l'admission de sections. Sont admises: Dorneck-Tierstein, Oberengadin et Saint-Imier. Une cordiale bienvenue est souhaitée à ces sections.

Sur proposition du président, l'assemblée décide l'envoi d'un message télégraphique à M. le conseiller fédéral Minger, chef du Département militaire fédéral, l'assurant de sa fidélité à l'armée et à la patrie. Avant de passer à la revision des statuts, qui occuperont la fin de l'après-midi, il est bon de mentionner que la Société fédérale de sous-officiers, dont le nom d'« association » ne figure pas encore sur la bannière centrale et qui vient d'être discuté de la façon la plus aimable par le sergent Studer, de Soleure, membre du comité central, lequel indiqua aux délégués que le principal n'est pas le nom, mais la bannière à croix blanche sur fond rouge, connaissance fut donnée de la composition de l'assemblée, qui est très revêtue et qui comprend 170 délégués, soit quatre mem-

bres d'honneur, 18 membres de groupements cantonaux, 138 délégués et dix membres du comité central.

La revision des statuts fut ensuite achevée. Dimanche matin, les délibérations se sont poursuivies dès 7 h. 30 et le président a immédiatement le plaisir de remettre quatre diplômes pour travail méritant à d'excellents sous-officiers, parmi lesquels nous avons noté le sergent-major Henri Bavaud, de Montreux, auquel nous adressons de sincères félicitations.

La parole est ensuite donnée à M. Gabriel Bonnet, ancien conseiller national à Genève, président de la prochaine fête centrale, qui aura lieu en juillet 1933 à Genève. L'orateur met les délégués au courant des préparatifs à ce jour. Les concours auront lieu sur la plaine de Plainpalais, dont la superficie est de 80,000 mètres carrés, en plein centre de la cité; le tir s'effectuera au stand de Saint-Georges, mis gracieusement à disposition des organisateurs par les Exercices de l'arquebuse et de la navigation, à proximité de l'emplacement des concours puisque le trajet s'effectue en dix minutes avec le tram. Un meeting d'aviation à Cointrin est prévu et les démarches sont déjà engagées avec le Département militaire fédéral.

Les commissions sont nommées et celle des festivités s'occupe activement d'un Festspiel; des pourparlers ont déjà eu lieu avec MM. de Reynold et Vallière à ce sujet. Le comité n'attend plus qu'une chose, ce sont les prescriptions générales pour les concours. Confiant dans la tâche que l'assemblée de délégués de Rorschach en 1930 a bien voulu confier à la section de Genève, M. Bonnet est persuadé, malgré la crise qui sévit actuellement et qu'il espère voir s'atténuer, que la fête de l'an prochain sera un succès sans précédent et que les sous-officiers viendront nombreux pour affirmer bien haut, par leurs travaux, leur entrain, leur solidarité, la confiance qu'ils ont envers l'armée et le pays.

La réception sera de toute simplicité et la population genevoise, qui ne voit que trop rarement des manifestations militaires, est entièrement avec les sous-officiers.

Ce brillant exposé, dont nous ne donnons qu'un petit extrait, fit la meilleure impression sur les auditeurs et l'orateur fut chaleureusement félicité.

La discussion se poursuit au sujet des règlements de concours. L'adjudant-sous-officier Robert Mayer, président du comité technique, rapporte; après de longues délibérations, le projet est adopté.

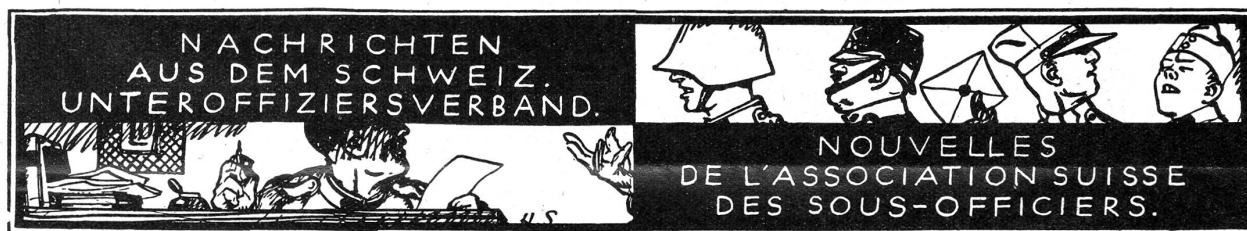
Le procès-verbal de la dernière assemblée à Neuchâtel, la gestion du comité central, les rapports du caissier et des vérificateurs des comptes sont adoptés à l'unanimité.

A été élu membre du comité central, en qualité de représentant de la 1^{re} division, le sergent-major Bavaud, de Montreux.

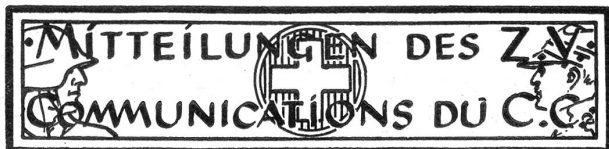
A 10 h. 15, le président central salue la présence du colonel Schupbach, commandant de la brigade d'infanterie 6, représentant le chef du Département militaire, ainsi que de M. le conseiller aux Etats et conseiller d'Etat soleurois Schöpfer. Il propose ensuite à l'assemblée, qui ratifie immédiatement, l'envoi d'un message télégraphique à la famille de feu le colonel Scheibli, commandant du 2^e corps d'armée, l'assurant de toute sa sympathie pour le deuil si cruel qui vient de la frapper.

Le programme de travail pour l'année courante et le projet de budget furent adoptés; et, avant de passer à la discussion générale et de prononcer la clôture de l'assemblée, qui fut très bien présidée, la section de La Chaux-de-Fonds fut chargée de la vérification des comptes, en remplacement de celle de Genève dont le mandat arrivait à échéance.

Cette magnifique assemblée, dont la tenue fut parfaite, laissera à tous les participants un excellent souvenir.



Zentralsekretariat: Sihlstraße 43, Zürich. Telephon 57.030.
Briefadresse: Postfach Zürich-Bahnhof. Paketadresse: Sihlstraße 43, Zürich 1.



Handgranaten-Wettkampf 1932

Die Vorstände der Unterverbände und der einzelstehenden Sektionen werden eingeladen, dem Unterzeichneten ihre Bestellungen an Anerkennungskarten für den diesjährigen Wettkampf zukommen zu lassen.

Bei dieser Gelegenheit erinnern wir daran, daß die Wettkampfergebnisse dem Chef der Disziplin, sorgfältig überprüft durch den betreffenden Unterverband, einzureichen sind. Die einzelstehenden Sektionen senden sie direkt dem Unterzeichneten.

Die Bestellungen auf Wurfkörper sind an den Zentralpräsidenten, Adj.-Uof. E. Weißhaupt in Schaffhausen, zu adressieren. Preis Fr. 1.—

La Chaux-de-Fonds, 10. Juni 1932.

Der Disziplinchef: *Wachtm. M. Magnin*,
Rue Neuve 11.

Concours de lancement de grenades 1932

Les comités des Groupements et des Sections isolées sont invités à bien vouloir faire parvenir au sous-

signé leurs commandes de formulaires et de mentions pour le concours de cette année.

A cette occasion il est rappelé que les résultats de concours, après exécution de celui-ci, doivent être renvoyés au chef de discipline, soigneusement vérifiés, par l'entremise des Groupements respectifs. Les Sections isolées les retournent directement à l'adresse ci-dessous.

Les commandes de grenades d'exercice doivent être faites à l'adresse du Président central, Adj.-Uof. E. Weisshaupt à Schaffhouse. Prix fr. 1.—

La Chaux-de-Fonds, le 10 juin 1932.

Le chef de discipline: *Sergt. M. Magnin*,
Rue Neuve 11.

Totenliste

Adolf Vogel, Sektion Suhrental

Zum dritten Male innert Jahresfrist sah sich der U.O.V. Suhrental genötigt, mit umflortem Banner einen lieben Kameraden, den der Tod vorzeitig aus dem Leben abberufen hat, bei seinem letzten Gange zu begleiten. Freitag den 3. Juni fiel Adolf Vogel, Wirt zur « Haltestelle » in Schöffland, einem tragischen Geschick zum Opfer. In seinem Jagdrevier im Ruedertal auf einem Pirschgang begriffen, wollte er einen Raubvogel erlegen, schoß ihn aber nur flügellahm. Im Eifer wollte er ihn mit dem umgekehrten Gewehr noch vollends töten, schlug dabei aber offenbar fehl. Dabei zerbrach der Kolben und löste sich der zweite Schrotschuß. Dieser drang ihm in unmittelbarer Nähe des Herzens in die Brust und durchschlug die große Schlagader, so daß der unglückliche Schütze auf der Stelle